



## Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024

L'an 2024, le 6 décembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e) excusé(e)	Membres en exercice	11
AUGUSTA Bérengère		X	Présents	6
BRILHAULT Géraldine	X		Votants	11
CARBONNIER Nicolas	X		Date de convocation	2/12/2024
DEDEYAN Thierry		X	Secrétaire de séance :	
DEVE Dominique		X	CARBONNIER Nicolas	
DUVERGEY Michel	X			
FERGANI Alexandre		X		
MAGNE Michel		X		
PREAUX Patrice	X			
TLEMSANI Slimane	X			
VOISIN Éric	X			

Absents excusés : AUGUSTA Bérengère, DEDEYAN Thierry, DEVE Dominique, FERGANI Alexandre, MAGNE Michel

### Pouvoirs :

AUGUSTA Bérengère donne son pouvoir à CARBONNIER Nicolas.

DEDEYAN Thierry donne son pouvoir à BRILHAULT Géraldine.

DEVE Dominique donne son pouvoir à TLEMSANI Slimane.

FERGANI Alexandre donne son pouvoir à VOISIN Eric.

MAGNE Michel donne son pouvoir à PREAUX Patrice.

### Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.

Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 octobre 2024 est validé par le conseil municipal puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Renouvellement de la convention de téléassistance « Yvelines & Hauts-de-Seine Ecoute Assistance »
2	Renouvellement de la convention avec la SACPA (Centre animalier de Gennevilliers/Fourrière)
3	Création d'un nouveau poste de Rédacteur Territorial au sein de la commune de Chaufour-lès-Bonnières

---

### **1- Renouvellement de la convention de téléassistance « Yvelines & Hauts-de-Seine Ecoute Assistance »**

#### **DCM 2024/33**

Le maire expose au conseil municipal la situation. Nous avions une convention avec la société Vitaris, qui est arrivée à échéance. Se pose la question de la renouveler.

Vitaris, en lien avec le département des Yvelines, propose un service de téléassistance pour les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou dépendantes. Divers appareils permettent d'alerter 24h/24 et 7J/7 en cas d'urgence médicale/vitale. Ce dispositif

départemental est nommé « Yvelines & Hauts-de-Seine Ecoute Assistance », mais les administrés doivent passer par leur commune pour obtenir cette aide. Nous devons donc contractualiser avec le département pour que les habitants de Chaufour-lès-Bonnières puissent en bénéficier.

Le financement se fait entre le département qui prend une part et l'administré lui-même. Le conseil avait décidé la fois d'avant de ne pas subventionner ce dispositif, il sera nécessaire de confirmer ce choix lors du Conseil municipal.

Après cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le marché de service avec la SACPA pour une durée de 3 ans. Il décide également de ne pas subventionner le dispositif.

## **2- Renouvellement de la convention avec la SACPA (Centre animalier de Gennevilliers/Fourrière)**

### **DCM 2024/34**

La convention que nous avions avec la SACPA est arrivée à échéance. Le Maire indique que nous devons la renouveler si nous souhaitons continuer à profiter de leurs services.

La SACPA est une société qui prend en charge, pour les communes adhérentes, la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de fourrière, la gestion de la fourrière et le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique. Intervention 24h/24 et 7J/7.

Le centre auquel la commune de Chaufour-lès-Bonnières est rattachée se trouve à Gennevilliers.

Après étude du document de marché, et à l'unanimité des membres, le conseil municipal autorise le maire à viser le marché et ainsi le rendre effectif pour une durée d'un an, pouvant être reconduit tacitement 3 fois et ne pouvant pas excéder 4 ans.

Coût à l'année : 588,71 euros TTC pour 2025.

## **3- Crédit d'un nouveau poste de Rédacteur Territorial au sein de la commune de Chaufour-lès-Bonnières**

### **DCM 2024/35**

La loi n° 2023-1380 du 30/12/2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie entend favoriser la promotion interne pour les agents de catégorie C exerçant ou souhaitant exercer les fonctions de secrétaire général de mairie. Un dispositif transitoire appelé « plan de requalification » valable jusqu'au 31 décembre 2027 a été mis en place et permet aux fonctionnaires exerçant déjà les fonctions de secrétaire général de mairie et relevant des grades d'avancement d'un cadre d'emplois de catégorie C de bénéficier d'une promotion interne dans un cadre d'emplois de catégorie B, en dehors du respect des quotas de promotion interne.

Le CIG de Versailles a envoyé au Maire un courrier pour nous permettre d'inscrire Elise Da Costa, notre secrétaire de mairie, à ce dispositif. Le Maire a décidé d'envoyer les documents nécessaires dans le délai imparti et le CIG de Versailles nous a répondu positivement en nous indiquant qu'Elise Da Costa était inscrite sur liste d'aptitude au 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une durée de deux ans. Nous pouvons donc faire valoir ce changement de grade. Le Conseil municipal doit pour cela créer dans un premier temps, par délibération, un nouveau poste de catégorie B (Rédacteur Territorial) avant de pouvoir nommer madame Da Costa, par arrêté du maire, sur ce poste.

Après avoir échangé sur le sujet, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite ouvrir ce poste de Rédacteur Territorial pour y nommer madame Da Costa. Il donne donc l'autorisation au Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'ouverture de ce poste, notamment par arrêté du Maire.

## **Questions diverses**

### **QD1- Itinéraire France Services :**

Le bureau de France Services à Bonnières-sur-Seine est bien sollicité, mais principalement par les habitants de la vallée. Peu d'habitants des communes du plateau s'y déplacent. De ce fait, la CCPIF va embaucher une 3e personne qui sillonnnera les routes dans ces communes. Ce 3e poste, ainsi que le véhicule seront totalement subventionnés par l'Etat durant la première année. Un calendrier de passage dans les communes sera créé, avec une à plusieurs journées de permanences à la mairie de Chaufour.

### **QD2 - Proposition d'implantation de cabine de téléconsultation médicale :**

Le Maire a reçu une proposition d'installer une cabine de téléconsultation médicale dans la commune. Tout serait à la charge de la commune. Les membres du conseil déclinent l'offre et juge que cela n'est pas adapté à nos usagers. Un coût trop cher pour la commune, pour certainement très peu d'utilisation.

### **QD3 - Taxe de séjour départemental :**

Le Maire a reçu un courrier du département indiquant que la taxe de séjour allait augmenter de 10% l'année prochaine. Cela ne concerne que la part départementale car notre commune n'applique pas de taxe. Nous préviendrons les deux hôtels présents sur la commune.

### **QD4 - Gratuité des 30 premières minutes de la garderie le soir :**

La Villeneuve-en-Chevrie pratique la gratuité dans sa garderie du matin, à partir de 8h20, le temps que le car aille de La Villeneuve à Chaufour. Cette gratuité n'est valable que pour les fratries. Des parents d'élèves ont demandé lors des derniers conseils d'école, si cette gratuité pouvait s'appliquer pour la garderie de Chaufour, le soir, durant le transport des élèves entre Chaufour et La Villeneuve. Pour que tous les enfants soient traités avec équité, et parce que les membres du conseil trouvent ça logique, le conseil municipal est d'accord pour accorder une gratuité de la garderie entre 16h15 et 16h45, uniquement pour les fratries scolarisées à la fois à Chaufour et La Villeneuve. Cette modification sera effective à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025 et sera inscrite sur le règlement envoyé aux familles.

### **QD5 - Le repas des aînés** se fera dans le restaurant "Au bon accueil" le dimanche 26 janvier 2025. Une communication sera réalisée pour l'annoncer aux habitants concernés.

### **QD6 - Passage au Compte Financier Unique :**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes. Il doit faciliter la comptabilité. Le Trésor Public nous a demandé si nous voulions l'adopter dès l'année 2025. Le conseil se prononce "pour" dans la mesure où la secrétaire de mairie serait prête à ce changement.

### **QD7 - Archivage numérique :**

Seine et Yvelines Numérique propose une solution d'archivage numérique. Le conseil refuse cet archivage bien trop coûteux pour la commune.

### **QD8 - Présentation du projet de lotissement route de Villegats :**

Le Maire expose un projet de construction d'un lotissement d'une vingtaine de maisons, route de Villegats. Le promoteur lui a fait une présentation et a échangé avec lui lors d'un rendez-vous incluant également les membres de la Commission Appels d'offres et Urbanisme communal. Ils ont convenu ensemble que certains points étaient à revoir.

### **QD9 - Achat de nouveaux matériels informatiques :**

Le maire présente les devis qu'il a reçus pour le changement des deux ordinateurs de la mairie qui deviennent vieux et obsolètes. Le conseil est tombé d'accord sur les modèles à acheter et

les options à prendre pour un coût de 2808 euros TTC. Il a également choisi un modèle de grand écran à mettre dans la salle du conseil (un modèle 75''/ 189cm à 799 euros).

**QD10 - Travaux dans la mairie :**

Il est discuté de refaire les peintures (murs et plafonds) de la salle du conseil et de changer les lumières et les rideaux. Il faudra acheter le matériel nécessaire et fixer une date pour réaliser les travaux.

**QD11 - Travaux sur l'église Saint-Sauveur :**

Des représentants départementaux du patrimoine sont passés pour voir les travaux à faire sur l'église. La toiture sera démoussée courant de semaine prochaine.

**QD12 - Le lampadaire arraché rue de la mairie** ne sera pas remplacé tout de suite. Il en coûte plus de 4000 euros et son absence ne gêne personne et ne compromet pas la sécurité.

**QD13 - Un problème de stationnement "sauvage" et régulier a été signalé rue du Clos Ribours**, au niveau du dos d'âne. Les véhicules gênent les engins agricoles qui vont et viennent dans le champ dont l'entrée se trouve juste à côté. Une solution devra être trouvée.

**QD14 - Mission locale du Mantois :**

Michel Duvergey a participé à l'assemblée générale de la Mission locale du Mantois. Nous pouvons retenir que la Mission locale - qui aide par différents moyens à la réinsertion, à la recherche de travail et à la formation de personnes de tout âge et de tous milieux - souhaite faire des permanences à France Services et que la cotisation va augmenter en 2025. Elle sera de 1€/habitant pour notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne : *2 février 2025*

Conseil municipal du 6 décembre 2024	
<b>PREAUX Patrice, le maire</b>	<b>CARBONNIER Nicolas, Secrétaire de séance</b>
	